



***Conditions de l'opération LOXAM « Jusqu'à 100€ HT remboursés » - du 2/05/2025 au 30/06/2025 inclus.**

Offre valable en France métropolitaine (Corse exclue), pour toute location et/ou achat, hors livraison, hors kilométrage (VL), hors carburant et hors prestations complémentaires (ex : garantie dommage), effectués pendant la période de l'opération « Jusqu'à 100€ HT remboursés » entre le 02/05/2025 et le 30/06/2025 inclus, dans les agences LOXAM France participantes.

Offre soumise aux conditions générales de location LOXAM et/ou aux conditions générales de vente LOXAM (disponibles sur le site www.loxam.fr).

Offre de remboursement différé réservée exclusivement à toute personne morale professionnelle établie en France métropolitaine (Corse exclue), titulaire d'un compte client auprès de LOXAM City ou LOXAM Rental, adhérente ou nouvellement adhérente à l'une des centrales d'achats partenaires énoncées en **Annexe 1**.

En fonction des dépenses (locations et achats exclusivement) réalisées entre le 02/05/2025 et le 30/06/2025 inclus, le client professionnel adhérent à l'une des centrales partenaires énoncées en Annexe 1 bénéficiera d'un bon de réduction de 20€ HT tous les 100€ HT dépensés, dans la limite de cinq bons de réduction, soit un montant maximum de 100€ HT remboursés par professionnel pendant toute la durée de l'opération.

Les bons de réduction gagnés seront émis et expédiés par voie électronique (courriel et/ou SMS) au client professionnel bénéficiaire en fin d'opération, à partir du 9 juillet 2025, pour les clients ayant atteint ou dépassé le palier de 100€ HT de dépenses (locations et achats exclusivement) chez LOXAM entre le 02/05/2025 et le 30/06/2025 inclus. Dans la limite de cinq bons de réduction d'une valeur unitaire de 20€ HT, soit un montant maximum de 100€ HT remboursés par professionnel pendant toute la durée de l'opération.

Le client devra communiquer une adresse électronique et/ou un numéro de téléphone portable valide et accepter de recevoir des communications de la part de LOXAM afin de recevoir ses bons de réduction par voie électronique.

Le client bénéficiaire adhérent d'une des centrales d'achats partenaires énoncées en Annexe 1, recevra son/ses bon(s) de réduction exclusivement par voie électronique ou sur simple demande dans les agences LOXAM participantes lors de l'achat ou la location de matériel.

Les bons de réduction sont utilisables sur simple demande dans les agences LOXAM participantes pour l'achat ou la location de matériel d'une valeur au moins égale à leur valeur faciale, sauf indication contraire.

Les bons de réduction sont valables six (6) mois à partir de leur date de distribution. Passé ce délai, ils seront définitivement perdus.

Les bons de réduction ne pourront être échangés contre des espèces, ni en totalité ni en partie, et ne pourront être cédés à titre onéreux.

La société LOXAM ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'adhésion d'un adhérent ne lui parviennent pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue pour responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet de l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs du prestataire, etc.) ou s'avèrent illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si l'adhérent possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

LOXAM se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler totalement ou partiellement l'opération, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ni dédommagement ne seront alors dus aux participants.

ANNEXE 1 :

LISTE DES CENTRALES ET GROUPEMENTS PARTENAIRES ELIGIBLES : CAPEB AVANTAGE, HA PLUS PME

Conditions opération « Jusqu'à 100€ remboursés – Mai 2025 - LOXAM